



SAINT-MICHEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 12 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale, à Saint-Michel, le conseil municipal de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

Projet de lotissement de la propriété située au 2257, Rang Sud –Lot 3 993 085 zone A-7

La demande vise à autoriser et à reconnaître conforme la subdivision du lot 3 993 085 en vue de créer les lots projetés numéro 6 574 539 et 6 574 540 afin de séparer la résidence bénéficiant d'un droit acquis et le reste de la terre agricole. Le plan d'opération cadastrale des lots projetés a soulevé l'élément de non-conformité ci-dessous:

- Le lot agricole projeté numéro 6 574 540 aura une largeur de 29,42 mètres, alors que le règlement de lotissement numéro 2022-302 exige une largeur minimale de 45 mètres. Ceci représente donc une dérogation de 15.58 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 29 octobre 2024.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe

